



Délibération du Conseil Municipal Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 du mois de décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
02/12/2025

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

M. Franck COUPECHOUX (procuration à M. Pascal BORTOT)
Mme SORBIER Chloé (procuration à Mme GADY Sarah)

Absent : LUCOT Pierre

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 021-212105852-20251208-2025_39-DE

Secrétaire de séance : Sarah GADY

Objet : Rénovation intérieure et extérieure de la mairie - demande de subvention dans le cadre de la DETR (Délibération n° 2025-39)

Annule et remplace la délibération n° 2025-02 du 27 janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Saulon-la-Chapelle est un bâtiment datant de plus de 40 ans et n'a pas bénéficié de travaux de rénovation depuis sa construction.

Conformément à la délibération n° 2024-50, le choix s'est porté sur le maître d'œuvre Art & Fact pour entreprendre une rénovation complète, tant intérieur qu'extérieur de la mairie. Cette initiative inclut également une rénovation énergétique, visant à améliorer significativement l'efficacité et le confort du bâtiment.

Dans le cadre de cette rénovation, le maire informe le conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, représentant 22 % du montant HT des travaux et études qui s'élève à 744 767,24 € HT.

Vu le tableau de financement qui présente un total de 744 767,24 € :

| Aide concernée | Sollicitée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|-------------------------|------------|--------------------------------|-------------|-------------------|
| DETR | Sollicitée | 744 767,24 € | 22,5 % | 167 572,63 € |
| Conseil Départemental | Sollicitée | 744 767,24 € | 50 % | 372 383,62 € |
| SICECO | Attribuée | | | 55 000,00 € |
| TOTAL DES AIDES | | | | 594 956 ,25 € |
| Autofinancement commune | | 744 767,24 € | 20,12 % | 149 810 ,99 € |

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 021-212105852-20251208-2025_39-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

